

TYPOLOGIE DES DESIGN TROMPEURS liés à la protection des données au sein des réseaux sociaux

FAIRE OUBLIER (2)

Le choix des personnes est influencé en faisant appel à leurs émotions ou en utilisant des incitations visuelles.



Réglage intrusif par défaut

Par défaut, les fonctions et options les moins respectueuses de la vie privée et des données personnelles sont activées.



Détourner l'attention

Une action ou une information concernant les données personnelles est mise en concurrence avec un autre élément, en lien ou non avec les données. Lorsque les personnes se laissent distraire par cet élément, elles sont susceptibles d'oublier l'information ou l'option qu'elles cherchaient initialement.

INFLUENCER (2)

L'interface ou le parcours utilisateur sont conçus de sorte à ce que la personne oublie, voire de tout ou d'une partie des aspects liés à la protection de ses données personnelles.



Chantage émotionnel

Les personnes sont confrontées à des formulations ou des éléments visuels (ex. style, couleurs, images ou autres) qui donnent soit : une impression très positive, les personnes se sentant en confiance, en sécurité ou récompensées, une impression très négative, les faisant se sentir effrayées, coupables ou punies.



En toute discréption

Utiliser un style ou une technique visuelle pour la présentation des informations ou des paramètres associés à la protection des données qui incite les personnes à choisir des options moins restrictives et donc moins protectrice de leur vie privée et de leurs données personnelles.

RESTER DANS LE FLOU (2)

L'interface est conçue d'une manière qui cache les informations ou les paramètres liés à la protection des données.



Informations contradictoires

Les informations données aux personnes se contredisent. Les personnes ne peuvent pas savoir avec certitude comment réaliser les actions qu'elles souhaitent, ni si ces actions auront les effets recherchés. Elles sont donc susceptibles d'abandonner ce qu'elles voulaient paramétrier et de conserver les réglages par défaut.



Formulation ambiguë

Les informations comportent des termes ambigus et vagues. Les utilisateurs ne savent donc pas comment leurs données sont traitées ni comment paramétrier leurs préférences.

FAIRE OBSTACLE (3)

Les personnes sont gênées ou bloquées dans leur recherche d'informations ou dans leur gestion de leurs données personnelles car ces actions sont rendues difficiles voire impossible à réaliser.



Impasse

Alors que les personnes cherchent une information ou un paramètre, elles ne les trouvent pas car un lien de redirection ne fonctionne pas ou n'existe pas du tout. Les personnes se retrouvent dans l'impossibilité d'accomplir leur action.



Conséquences inattendues

Le décalage entre les informations fournies et les options à disposition des personnes les amène à effectuer une action qui ne correspond pas à ce qu'elles voulaient faire. La différence entre le résultat de l'action et ce que les personnes souhaitaient faire est susceptible de les décourager d'aller plus loin.



Rallonger le parcours

Lorsque les personnes essaient d'activer des réglages protecteurs de leurs données personnelles, elles doivent passer par plus d'étapes que pour configurer les autres réglages. Cet allongement du parcours est susceptible de leur faire abandonner le paramétrage de leurs préférences à la protection de leurs données.

RENDRER INCOHÉRENT (4)

La conception de l'interface est instable et incohérente, ce qui rend difficile pour les personnes de comprendre et choisir la manière dont leurs données personnelles sont traitées.



Manque de hiérarchie

L'information concernant la protection des données manque de hiérarchie : les renseignements apparaissent plusieurs fois et sont présentés de manière différente.



Hors contexte

Une information ou un paramètre en lien avec la protection des données personnelles est fourni sans contexte sur une page dont le sujet est différent.



Interface instable

Une interface n'a pas de cohérence dans différents contextes ou ne correspond pas aux attentes et aux habitudes des personnes qui l'utilisent.



Rupture linguistique

Les informations au sujet de la protection des données ne sont pas dans la ou les langues officielles du pays où vivent les personnes, alors que le reste du service l'est.

SURCHARGER (3)

Les personnes sont submergées par une masse de sollicitations, d'informations, d'options ou de possibilités qui les dissuadent d'aller plus loin et les obligent à conserver ou à accepter certaines pratiques en matière de données.



Sollicitation répétée

Les personnes sont poussées à fournir plus de données personnelles que nécessaire ou à accepter un nouvel usage de leurs données au travers de demandes répétées de fourniture de données ou de consentement à une nouvelle finalité.



Parcours labyrinthique

Lorsque les personnes souhaitent obtenir certaines informations, paramétrier des réglages ou exercer leurs droits, il leur est particulièrement difficile de les trouver car ils doivent naviguer dans un trop grand nombre de pages, sans en avoir un aperçu clair et complet.



Options en excès

Les personnes ont face à elles un (trop) grand nombre d'options parmi lesquelles choisir. Cette quantité d'options les empêche de faire un choix ou ne leur permet pas de voir certains paramètres, surtout si des renseignements ne sont pas mis à disposition.

Cette typologie a été établie dans les lignes directrices européennes :

Relatives aux interfaces trompeuses dans les interfaces des plateformes de médias sociaux : comment les reconnaître et les éviter ? Adoptées le 14 février 2023 par le Comité européen de la protection des données (CEPD).

Elles ont pour but d'identifier des bonnes pratiques liées à l'interprétation du RGPD (règlement général sur la protection des données).

Principes du RGPD concernés

Chacun des designs trompeurs décrits dans cette typologie contrevient à un ou plusieurs des principes du RGPD liés :

- à la limitation des finalités
- au consentement
- la protection des données par défaut et dès la conception
- à la transparence et à l'information
- à l'exercice des droits

Tous vont à l'encontre du principe de loyauté.